



Exemple pour une adhésion à **50 ans** et un capital obsèques garanti de 5 000 €⁽²⁾

Tableau comparatif des cotisations⁽³⁾

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée du paiement	Cotisation annuelle	Cumul des cotisations payées en cas de décès à :									
			55 ans	60 ans	65 ans	70 ans	75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans	
Temporaire	10 ans	589,20€	2 946,00€	5 892,00 €								
Unique	Une seule fois		5 272,91 €									

- **Garanties incluses dans la cotisation au titre du contrat (assistance ou autres) :** le coût des garanties d'assistance prévues au contrat est inclus dans les cotisations indiquées ci-dessus.
- **Modalités de revalorisation ou d'indexation prévues au contrat :** le contrat prévoit un seul cas permettant à l'assureur de revoir les primes du contrat, en cas de révision de la taxe applicable aux cotisations d'assistance.

Clé de lecture : Pour une adhésion au contrat BNP Paribas Obsèques avec un capital garanti de 5 000 € à 50 ans :

- Si vous choisissez une prime temporaire sur 10 ans, vous paierez annuellement 589,20 €. Si vous décédez à l'âge de 55 ans, vous aurez versé 2 946,00 €. Si vous décédez après l'âge de 60 ans, vous aurez versé 5 892,00 €. Quel que soit votre âge au moment du décès, les bénéficiaires désignés au contrat recevront un capital de 5 000 €.
- Si vous choisissez une prime unique, c'est-à-dire avec un versement en une seule fois, pour un capital garanti de 5 000 €, vous verserez 5 272,91 €.

Tableau comparatif des valeurs de rachat⁽⁴⁾

Ce tableau a pour objet de comparer les valeurs de rachat selon les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée du paiement		Valeur de rachat ⁽⁵⁾ au bout de :								
			5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans
Temporaire	10 ans		2 635,11€	5 000,00 €							
Unique	Une seule fois		5 000,00 €								

Clé de lecture : Pour une adhésion au contrat BNP Paribas Obsèques avec un capital garanti de 5 000 € à 50 ans :

- Si vous avez choisi une prime temporaire sur 10 ans et souhaitez racheter votre contrat au bout de 20 ans, vous percevrez un capital de 5 000,00 €.
- Si vous avez choisi une prime unique et souhaitez racheter votre contrat au bout de 5 ans, vous percevrez un capital de 5 000,00 €.

(1) Capital versé au bénéficiaire du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve des carences et exclusions contractuelles.

(2) Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie.

(3) Les cotisations ci-dessus ne prennent pas en compte les garanties optionnelles non incluses dans la cotisation.

(4) Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s'agit pas d'un contrat de type épargne mais d'un contrat de type prévoyance. Les montants indiqués ne tiennent pas compte de l'éventuelle revalorisation liée à la participation aux bénéfices. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, le contrat sera mis en réduction (diminution du capital assuré en cas de décès et des valeurs de rachat futures, pour refléter les seules primes réellement versées), ou résilié.

(5) Hors prélèvements sociaux et fiscaux.



Exemple pour une adhésion à **60 ans** et un capital obsèques garanti de 5 000 €⁽²⁾

Tableau comparatif des cotisations⁽³⁾

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée du paiement	Cotisation annuelle	Cumul des cotisations payées en cas de décès à :					
			65 ans	70 ans	75 ans	80 ans	85 ans	90 ans
Temporaire	10 ans	625,44 €	3 127,20 €	6 254,40 €				
Unique	Une seule fois		5 282,63 €					

- **Garanties incluses dans la cotisation au titre du contrat (assistance ou autres) :** le coût des garanties d'assistance prévues au contrat est inclus dans les cotisations indiquées ci-dessus.
- **Modalités de revalorisation ou d'indexation prévues au contrat :** le contrat prévoit un seul cas permettant à l'assureur de revoir les primes du contrat, en cas de révision de la taxe applicable aux cotisations d'assistance.

Clé de lecture : Pour une adhésion au contrat BNP Paribas Obsèques avec un capital garanti de 5 000 € à 60 ans :

- Si vous choisissez une prime temporaire sur 10 ans, vous paierez annuellement 625,44 €. Si vous décédez à l'âge de 65 ans, vous aurez versé 3 127,20 €. Si vous décédez après l'âge de 70 ans, vous aurez versé 6 254,40 €. Quel que soit votre âge au moment du décès, les bénéficiaires désignés au contrat recevront un capital de 5 000 €.
- Si vous choisissez une prime unique, c'est-à-dire avec un versement en une seule fois, pour un capital garanti de 5 000 €, vous verserez 5 282,63 €.

Tableau comparatif des valeurs de rachat⁽⁴⁾

Ce tableau a pour objet de comparer les valeurs de rachat selon les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée du paiement		Valeur de rachat ⁽⁵⁾ au bout de :					
			5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
Temporaire	10 ans		2 647,54 €	5 000,00 €				
Unique	Une seule fois		5 000,00 €					

Clé de lecture : Pour une adhésion au contrat BNP Paribas Obsèques avec un capital garanti de 5 000 € à 60 ans :

- Si vous avez choisi une prime temporaire sur 10 ans et souhaitez racheter votre contrat au bout de 20 ans, vous percevrez un capital de 5 000,00 €.
- Si vous avez choisi une prime unique et souhaitez racheter votre contrat au bout de 5 ans, vous percevrez un capital de 5 000,00 €.

(1) Capital versé au bénéficiaire du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve des carences et exclusions contractuelles.

(2) Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie.

(3) Les cotisations ci-dessus ne prennent pas en compte les garanties optionnelles non incluses dans la cotisation.

(4) Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s'agit pas d'un contrat de type épargne mais d'un contrat de type prévoyance. Les montants indiqués ne tiennent pas compte de l'éventuelle revalorisation liée à la participation aux bénéfices. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, le contrat sera mis en réduction (diminution du capital assuré en cas de décès et des valeurs de rachat futures, pour refléter les seules primes réellement versées), ou résilié.

(5) Hors prélèvements sociaux et fiscaux.



Exemple pour une adhésion à **70 ans** et un capital obsèques garanti de 5 000 €⁽²⁾

Tableau comparatif des cotisations⁽³⁾

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée du paiement	Cotisation annuelle	Cumul des cotisations payées en cas de décès à :				
			75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Temporaire	10 ans	736,32 €	3 681,60 €	7 363,20 €			
Unique	Une seule fois	5 292,65 €					

- **Garanties incluses dans la cotisation au titre du contrat (assistance ou autres) :** le coût des garanties d'assistance prévues au contrat est inclus dans les cotisations indiquées ci-dessus.
- **Modalités de revalorisation ou d'indexation prévues au contrat :** le contrat prévoit un seul cas permettant à l'assureur de revoir les primes du contrat, en cas de révision de la taxe applicable aux cotisations d'assistance.

Clé de lecture : Pour une adhésion au contrat BNP Paribas Obsèques avec un capital garanti de 5 000 € à 70 ans :

- Si vous choisissez une prime temporaire sur 10 ans, vous paierez annuellement 736,32 €. Si vous décédez à l'âge de 75 ans, vous aurez versé 3 681,60 €. Si vous décédez après l'âge de 80 ans, vous aurez versé 7 363,20 €. Quel que soit votre âge au moment du décès, les bénéficiaires désignés au contrat recevront un capital de 5 000 €.
- Si vous choisissez une prime unique, c'est-à-dire avec un versement en une seule fois, pour un capital garanti de 5 000 €, vous verserez 5 292,65 €.

Tableau comparatif des valeurs de rachat⁽⁴⁾

Ce tableau a pour objet de comparer les valeurs de rachat selon les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée du paiement		Valeur de rachat ⁽⁵⁾ au bout de :				
			5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
Temporaire	10 ans		2 719,81 €	5 000,00 €			
Unique	Une seule fois		5 000,00 €				

Clé de lecture : Pour une adhésion au contrat BNP Paribas Obsèques avec un capital garanti de 5 000 € à 70 ans :

- Si vous avez choisi une prime temporaire sur 10 ans et souhaitez racheter votre contrat au bout de 20 ans, vous percevrez un capital de 5 000,00 €.
- Si vous avez choisi une prime unique et souhaitez racheter votre contrat au bout de 5 ans, vous percevrez un capital de 5 000,00 €.

(1) Capital versé au bénéficiaire du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve des carences et exclusions contractuelles.

(2) Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie.

(3) Les cotisations ci-dessus ne prennent pas en compte les garanties optionnelles non incluses dans la cotisation.

(4) Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s'agit pas d'un contrat de type épargne mais d'un contrat de type prévoyance. Les montants indiqués ne tiennent pas compte de l'éventuelle revalorisation liée à la participation aux bénéfices. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, le contrat sera mis en réduction (diminution du capital assuré en cas de décès et des valeurs de rachat futures, pour refléter les seules primes réellement versées), ou résilié.

(5) Hors prélèvements sociaux et fiscaux.